



Le monastère Grandmontain des Bronzeaux

## En chemin :

- Intérêt naturel : bocage limousin, élevage, nombreux étangs et ruisseaux ;
- Intérêt patrimonial : petit bâti traditionnel, habitat typique limousin, croix d'anciennes processions, un rosaire ;
- Intérêt historique : sites classés du camp de César et du Monastère Grandmontain, église du XIIIème siècle.

"Chemin de César au monastère grandmontain"

(sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
6 h 15	24,2 Km	Jaune	Moyen	75 m

- 4 Au point 4 (même parcours que la procession de la Lieue), prendre à gauche le chemin jusqu'à la RD 88. Tourner à droite et poursuivre sur cette route jusqu'au village des Grandes Lignes.
  - 5 A la sortie du village, quitter la départementale et prendre le chemin tout droit.
  - 6 Tourner à droite et à 200 m tourner à nouveau à droite. Prendre à gauche au bout de 3 km jusqu'à la RD2. La suivre sur 150 m à gauche puis prendre à droite le chemin juste avant le village de la Roussellerie.
  - 7 Juste avant le village de La Roche, tourner à gauche. Puis longer le chemin, traverser la voie communale et prendre en face. Longer le camp de César et continuer sur 1 km.
  - 8 A la route goudronnée prendre à droite puis de suite à gauche. Tourner 300 m plus loin encore à gauche et se diriger vers le village des Chiers. Traverser la RD 63 et continuer sur le chemin en face jusqu'à la voie goudronnée. Remonter quelques mètres sur la gauche puis prendre à droite et poursuivre sur la route.
  - 9 Prendre le chemin à droite jusqu'au village du Bost, puis rejoindre, par la route, le carrefour avec la RD 45. La prendre à gauche puis à droite, le chemin qui longe le monastère Grandmontain.
  - 10 Au bout du chemin, reprendre la route à droite puis à gauche. Dans un tournant à angle droit, prendre à droite le chemin en herbe jusqu'au village de Lascoux. Prendre à droite et traverser le village. Après 150 m sur la RD 45, tourner à droite vers La Chaussade, suivre la voie communale, au premier virage, prendre le chemin à droite puis le premier à gauche vers la RD 63.
- 7 Variante :** au point 7, traverser le village de la Roche et poursuivre jusqu'au carrefour avec la RD 63. Prendre en face et traverser le village chez Gueunier et poursuivre sur le chemin.

**A** Prendre à droite le chemin. Prendre à gauche la RD 63 et poursuivre jusqu'au bourg.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
aux Syndicats d'Initiatives de Brame-Benaize :  
Saint-Sulpice-les-Feuilles au 05 55 76 92 66  
ou Magnac-Laval au 05 55 68 59 15  
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos déchets, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est également consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT...). Pour toute information sur la randonnée, contacter le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 87 :  
tél 05 55 10 93 87 ou [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)  
Crédit photos : Commune de Saint-Léger-Magnazeix



Ne pas jeter sur la voie publique

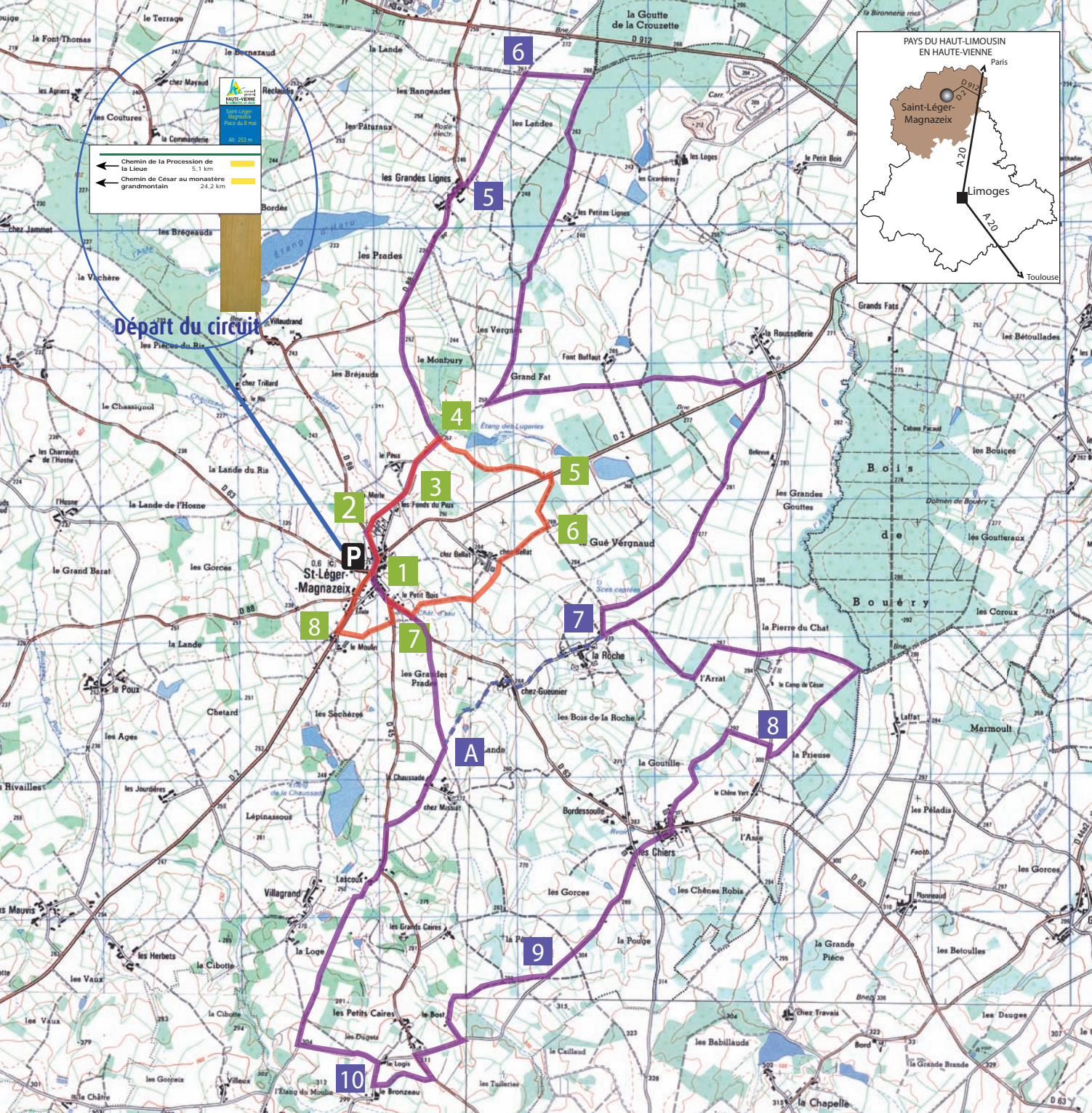
**SAINT-LEGER-MAGNAZEIX**  
Chemin de la procession de la Lieue  
1h15 - 5,1 km

Chemin de César au monastère  
Grandmontain  
variante  
6h15 - 24,2 km  
3h45 - 15 km



Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

PAYS DU HAUT-LIMOUSIN



## Info pratique

**Accès :** à 50 min de Limoges. A partir de Limoges, prendre l'A20 sortie 22 puis la RD 912 direction Saint-Sulpice-les-Feuilles. Traverser Saint-Sulpice-les-Feuilles puis prendre à droite la RD 2 vers Saint-Léger-Magnazeix.

**Départ :** parking sur la Place du 8 mai 1945

Les pratiques possibles

- Marche
- Orientation
- Vélo
- Continuité d'itinéraire
- Mauvaise direction
- Changement de direction

## Itinéraire

"La procession de la Lieue" (sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
1 h 15	5,1 Km	Jaune	Facile	15 m

- Prendre la RD 88 direction de Lussac-les-Eglises pendant 200 m.
- Tourner à droite vers le cimetière (1<sup>ère</sup> croix).
- Poursuivre tout droit en direction du village du Peux, le traverser et continuer tout droit sur la voie goudronnée.
- Au carrefour des 4 chemins, prendre à droite le chemin en terre (2<sup>ème</sup> croix). Poursuivre sur ce chemin jusqu'à la route départementale (3<sup>ème</sup> croix).
- Prendre à gauche, puis tout de suite à droite le chemin en terre qui traverse un petit bois. Suivre ce chemin puis prendre à gauche une belle allée en herbe.
- Au carrefour de 4 chemins, prendre à droite le chemin empierré jusqu'au village de chez Bellat (4<sup>ème</sup> croix), puis à gauche et à droite un chemin en herbe ; continuer sur ce chemin et traverser à gué un petit ruisseau. Poursuivre jusqu'à la route au pied du château d'eau.
- A la route tourner à droite (5<sup>ème</sup> croix), traverser le village du Petit Bois, puis à gauche sur la RD45 en direction de Dompierre-les-Eglises. A 150 m environ, prendre le chemin en herbe (6<sup>ème</sup> croix).
- Au bout de ce chemin, prendre à droite vers le bourg (rosaire, photo ci-contre), passer devant les écoles (7<sup>ème</sup> croix), puis poursuivre jusqu'au parking, place du 8 mai.



Vous pouvez finir le chemin de la procession de la Lieue en visitant l'église du XIII<sup>ème</sup> siècle.